AS/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2011-<u>088</u>/PRES/PM/MCPEA portant changement de dénomination de l'Agence nationale de promotion des investissements (A.N.P.I.).

Visor CF N 0046 22.02-2011

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2011-002/PRES du 13 janvier 2011 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2011-004/PRES/PM du 16 janvier 2011 portant composition du Gouvernement;

VU la loi n° 004-2005/AN du 24 mars 2005 portant définition et réglementation des fonds nationaux de financement;

VU le décret n° 2005-557/PRES/PM/MFB du 27 octobre 2005 portant statut général des fonds nationaux de financement;

VU le décret n° 2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU le décret n° 2008-856/PRES/PM/MEF du 30 décembre 2008 portant création de l'Agence nationale de promotion des investissements :

VU le décret n° 2009-429/PRES/PM/MCPEA/MEF du 18 juin 2009 portant approbation des statuts particuliers de l'Agence nationale de promotion des investissements (A.N.P.I.);

Sur rapport du Ministre de l'industrie, du commerce, de la promotion de l'initiative privée et de l'artisanat ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 janvier 2011;

DECRETE

<u>ARTICLE 1</u>:

Il est procédé au changement de dénomination de l'Agence nationale de promotion des investissements (A.N.P.I.), qui s'appellera désormais l'Agence de promotion des PME (AP-PME).

ARTICLE 2:

Toutes les autres dispositions du décret n° 2008-856/PRES/PM/MEF du 30 décembre 2008 portant création de l'Agence Nationale de promotion des investissements (A.N.P.I.) et du décret n° 2009-429/PRES/PM/MCPEA/MEF du 18 juin 2009 portant approbation des statuts particuliers de l'Agence nationale de promotion des investissements (A.N.P.I.) restent sans changement.

ARTICLE 2:

Le Ministre de l'industrie, du commerce, de la promotion de l'initiative privée et de l'artisanat est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 28 fevrier 2011

nse COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de l'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

iem bar

Le Ministre de l'industrie, du commerce, de la promotion de l'initiative privée et de l'artisanat

Patiendé Arthur KAFANDO